

L'actu du jour

Des ordinateurs portables à l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale vient d'autoriser les députés à utiliser leurs ordinateurs dans l'hémicycle, mais avec des règles très strictes.



Les députés pourront désormais emporter leurs ordinateurs portables dans l'hémicycle.(DR)

L'ordinateur portable est désormais autorisé sur les bancs de l'Assemblée nationale : voilà ce que vient d'annoncer le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer.

Une révolution ? Pas tant que ça, en fait. Certes, cela peut constituer une avancée dans les conditions de travail des **députés**, mais ils devront suivre des règles très strictes : le son devra, bien évidemment, être désactivé, l'écran devra être tourné vers soi et l'utilisation de l'ordinateur sera interdite pendant les questions au gouvernement, c'est-à-dire quand les ministres s'expriment à la tribune.

Autre élément non négligeable, le Palais-Bourbon, où se trouve l'Assemblée nationale, n'a pas beaucoup changé depuis un peu plus d'un siècle : il n'y a pas de prises électriques dans les allées de l'**hémicycle**. Les députés devront donc penser à charger la batterie de leurs ordinateurs.

Et puis, pas question de naviguer sur Internet ! Dans l'hémicycle, il existe des brouilleurs d'ondes : il est ainsi impossible d'utiliser un téléphone portable ou une connexion à Internet à distance.

On est encore loin de la modernité de certaines assemblées, où chaque député possède un ordinateur intégré dans son pupitre, mais pour les députés, c'est déjà un grand pas.

Députés : personne élue qui représente les Français et vote les lois à l'Assemblée nationale.

Hémicycle : à l'Assemblée nationale, gradins disposés en demi-cercle où

sont assis les députés.

Delphine Fabius

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)